

LA REFERENCE

Une charte pour la parentalité en entreprise

De nombreux salariés père ou mère de famille peuvent en témoigner : concilier les impératifs professionnels avec la vie de famille n'est pas évident. Réunions à 19 heures, jeunes mamans qui voient leur carrière stagner à leur retour de congé maternité...



Pour faire évoluer les pratiques, le gouvernement vient d'élaborer une charte de la parentalité en entreprise, à laquelle ont déjà souscrit une trentaine de sociétés comme Schneider, Alstom transport, Total ou PSA. Les signataires s'engagent à « créer un

environnement favorable aux salariés-parents », et notamment aux femmes enceintes. Il ne s'agit toutefois que de déclarations de principe : aucune mesure chiffrée n'est pour le moment précisée. La mise sur pied d'un observatoire de la parentalité a été annoncée, afin d'aider les entreprises à concrétiser leur engagement. L. S.